

Acte rendu exécutoire  
Par transmission en  
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

**2011\_B367**

**OBJET : Développement économique et Emploi - Innovation et développement -Subventions aux associations à caractère économique pour 2011**

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

**Excusé(e)s :**

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

## BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Roger PELLENC

**Objet** : Développement Economique - Innovation et Développement -  
Subventions aux associations à caractère économique pour 2011.

### Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 5 000 euros au profit du Groupement des Entreprises de Pertuis et Environs (GEPE)

L'association à but non lucratif Groupement des Entreprises de Pertuis et Environs a déposé le 20 août 2011 un courrier de demande de subvention complémentaire exceptionnelle de 9 000 euros afin d'équilibrer son budget 2011.

La demande de subvention initiale d'un montant de 19 000 euros a été déposée en début d'année, et pour laquelle le Bureau du 19 mai 2011 a accordé une aide de 10 000 euros représentant 11,11 % de son budget prévisionnel 2011.

Les lignes budgétaires globales détaillées dans l'annexe 1 font apparaître un déficit de 9 000 €.

Il est proposé d'attribuer à l'association « Groupement des Entreprises de Pertuis et Environs » une aide supplémentaire à titre exceptionnel de 5 000 euros portant la subvention globale CPA à 15 000 euros, soit 16,67 % de son budget prévisionnel 2011

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003, mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2009-A143 du 29 juillet 2009 donnant délégations d'attributions au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€,

VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VU la délibération n°2011\_B177 du Bureau Communautaire du 19 mai 2011 portant attribution de subventions aux associations à caractères économiques,

VU l'avis favorable de la Commission du Développement Economique du 15 septembre 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide financière supplémentaire de 5 000 euros au Groupement des Entreprises de Pertuis et Environ
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3A-90-6574 du budget 2011 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N°	<b>2011-385</b>	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	<b>105142</b>	<b>15 septembre 2011</b>	<b>7 octobre 2011</b>	
<b>GROUPEMENT DES ENTREPRISES DE PERTUIS ET ENVISONS (GEPE)</b>				
PRESIDENT	<b>Monsieur Florent LETIQUE</b>			
SIEGE	<b>PERTUIS</b>			
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour but d'informer, d'aider les entreprises installées sur le territoire de Pertuis. Elle participe à la diffusion de l'information en favorisant les échanges.			
OBJET DE LA DEMANDE	l'association sollicite une subvention de 14 000 € pour le fonctionnement général, 2 000 € pour la 3ème édition des trophées "Les Clés de la Réussite" et 3 000 € pour la création du premier guide des professionnels de Pertuis			
AUTRES PARTENAIRES	<b>EN 2010 : CR PACA = 4 000 €, COMMUNE DE PERTUIS = 2 500 €</b>			
<b>DONNEES FINANCIERES</b>				
BUDGET PREVISIONNEL	<b>90 000 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>19 000 €</b>	
MONTANT PROPOSE	<b>10 000 € (bureau du 19 mai) 5 000 € (bureau du 7 octobre)</b>	TAUX DE COUVERTURE	<b>11 % 6 % total = 17 %</b>	
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	<b>10 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2010	<b>10,75%</b>	
OBSERVATIONS	<b>Le BP 2011 pour la soirée "Les clés de la Réussite" est de 4 500 euros; celui relatif à l'édition du guide s'élève à 7 500 €</b>			
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)</b>				
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010				
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				<b>Oui</b>
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX				<b>Oui</b>
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS				<b>Oui</b>
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE				<b>Oui</b>
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE				<b>Oui</b>
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES				<b>Oui</b>
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION				<b>Oui</b>



Madame le Président Maryse  
JOISSAINS MASINI  
Communauté d'Agglomération du  
Pays d'Aix -  
Cellule Guichet Unique  
CS 40868  
13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Pertuis, le 20 Août 2011,

Nos réf : FL/VP/sec Let 11/026

Objet : Demande d'allocation complémentaire subvention 2011

Madame le Président,

A la vue de notre prévisionnel comptable à fin 2011, nous avons l'honneur de solliciter le bénéfice d'une aide complémentaire exceptionnelle de 9 000 Euros (Neuf Mille Euros), pour le maintien de notre fonctionnement concernant les activités de développement des entreprises implantées sur les zones d'activités de Pertuis et ses Environs.

De façon à vous permettre d'instruire favorablement notre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, en double exemplaires, notre dossier dûment complété constitué des pièces suivantes :

1. La présente lettre sollicitant l'aide financière de la Communauté du Pays d'Aix,
2. La demande de subvention complémentaire.

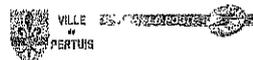
Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande et nous restons à votre entière disposition pour vous présenter les éléments complémentaires que vous jugeriez utiles d'approfondir.

Nous vous prions de croire, Madame le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

La Secrétaire Générale  
Valérie PANICHI

Le Président  
Florent LETIQUE

321 rue Bajac - ZI Terre du Fort - 84120 PERTUIS CEDEX - tel 06 24 01 77 20  
Fax 04 90 79 12 80 - Siret N°482 585 189 000 12 - code NAF 7022 Z  
e mail : [repe@repe.fr](mailto:repe@repe.fr) - site Internet : [www.gepe.fr](http://www.gepe.fr)





## ANNEXE N°1

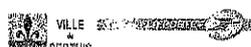
- Des contrats de sous-traitance qui ont cessés depuis 2009,
- Baisse des montants des subventions obtenues,
- Un bureau gratuit auparavant, un loyer à payer depuis 2 ans,
- Augmentation du nombre des adhérents GEPE de 15 à 30% par année,
- Deux actions mensuelles à succès, sans perte financière,
- Un budget financier de fonctionnement global qui montre un maintien des charges, une augmentation des cotisations adhérents + manifestations, une baisse des subventions obtenues et sous-traitance.

Les membres du Conseil d'Administration sont en cours de réflexion pour une prise de décision en Novembre 2011, quant à un modèle économique fiable et pérenne pour les années à venir.

Lignes budgétaires globales qui mettent en exergue notre plan comptable actuel :

	AUPARAVANT	AUJOURD'HUI
<b>CHARGES</b>	<b>50 000€</b>	<b>50 000€</b>
CONTRATS DE SOUS TRAITANCE	18 000€	0€
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	22 000€	19 000€
COTISATIONS + MANIFESTATIONS + DIVERS	10 000€	22 000€
<b>PRODUITS</b>	<b>50 000€</b>	<b>41 000€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>- 9 000€</b>

321 rue Bajac - ZI Terre du Fort - 84120 PERTUIS CEDEX - tel 06 24 01 77 20  
Fax 04 90 79 12 80 - Siret N°482 585 189 000 12 - code NAF 7022 Z  
e mail : [gepe@gepe.fr](mailto:gepe@gepe.fr) - site Internet : [www.gepe.fr](http://www.gepe.fr)



**DEMANDE DE SUBVENTION 2011**

**BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION**

Ne pas indiquer les centimes d'euros

**DEFICIT REPORTE :** 6 690 **EXCEDENT REPORTE :**

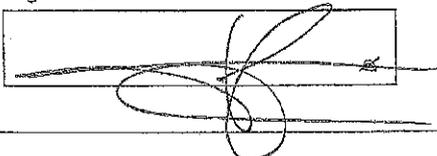
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
<b>60 - Achats</b>	<b>4 260</b>	<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services</b>	
Achats de spectacles, expositions	1 200	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	700	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1 000	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>60 000</b>
Fournitures administratives	1 360	Etat (à détailler)	
		.....	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
		..... demandée	18 000
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>11 300</b>	Département (s)	
		..... demandée	15 000
Sous-traitance générale	6 500	Commune (s)	
		..... demandée	8 000
Locations mobilières et immobilières	2 900	<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	<b>9 000</b>
		(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	10 000
Entretien et réparation	500	Organismes sociaux (à détailler)	
		.....	
Assurances	300	Fonds Européens	
Documentation	500	CNASEA (emplois aidés)	
Divers	600	Autres (à détailler)	
		.....	
<b>62 - Autres Services extérieurs</b>	<b>22 400</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>30 000</b>
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5 400	Cotisations	15 000
Publicité, publications	3 500	Autres (à détailler) (Partenariats/Mécénats)	15 000
Déplacements, missions et réceptions	10 000		
Frais postaux et de télécommunication	2 500	<b>76 - Produits financiers</b>	
Services bancaires	200	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
Divers	800	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>900</b>		
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes	900		
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>43 300</b>		
Salaires bruts	31 000		
Charges sociales	12 000		
Autres charges de personnel	300		
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>1 000</b>		
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>150</b>		
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>90 000</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>90 000</b>

**IMPORTANT :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Pertuis le 20/08/2011

Signature du Président



Cachet de l'Association

**Groupement des Entreprises de Pertuis**  
 et ses environs  
 Zac Terre du Fort  
 321, Rue Alain Bajac  
 84120 PERTUIS  
 Tél. 06 24 01 77 20

**OBJET : Développement économique et Emploi - Innovation et développement -Subventions  
aux associations à caractère économique pour 2011**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAENS MASINI**

